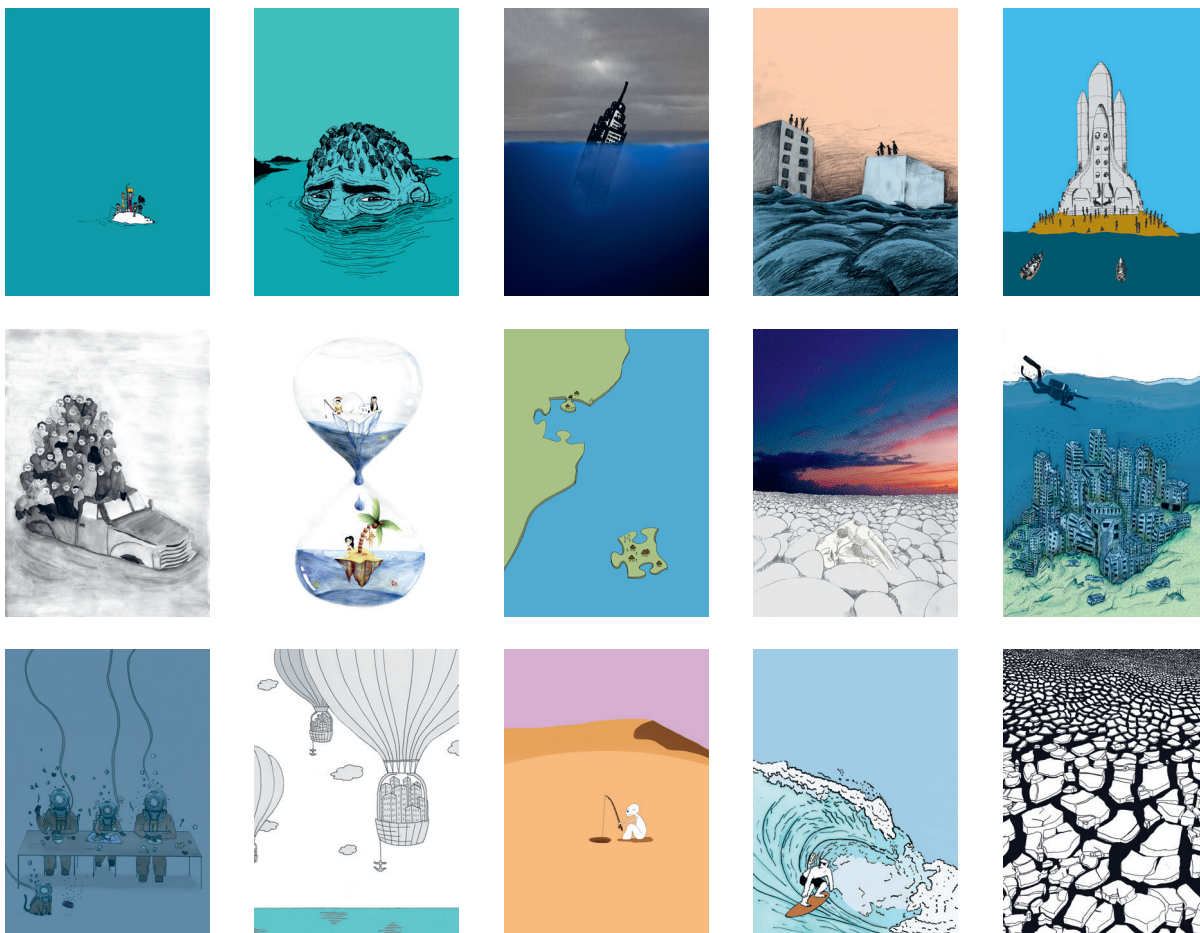


Sans toit ni loi

Des images pour aborder en classe le thème des migrations environnementales



Sans toit ni loi

Des images pour aborder en classe le thème des migrations environnementales

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	2
Un thème propice à l'éducation en vue d'un développement durable	
I. INTRODUCTION THEMATIQUE	3
II. DES ACTIVITES A REALISER EN CLASSE	
Suggestion 1: Vous avez dit « réfugié climatique » ?	7
Objectifs de l'activité	
Indications pratiques (durée, matériel, liens au PER)	
Déroulement	
Suggestion 2: Dans la peau d'un « réfugié climatique »	10
Objectifs de l'activité	
Indications pratiques (durée, matériel, liens au PER)	
Déroulement	
Suggestion 3: Hier, aujourd'hui et demain ?	12
Objectifs de l'activité	
Indications pratiques (durée, matériel, liens au PER)	
Déroulement	
Prolongements possibles	14
III. QUELQUES RESSOURCES ET REFERENCES	15
ANNEXES	
Annexe 1: Mini-images numérotées	16
Annexe 2: Carte sur le changement climatique	17
Annexe 3: Définitions	18
Annexe 4: Tableau pour l'analyse d'une image	19

PRESENTATION

En 2015-2016, l'Europe vit une crise migratoire sans précédent. Alors que la plupart des réfugiés fuient des guerres, les médias commencent de plus en plus à parler d'une nouvelle catégorie de migrants : les « réfugiés climatiques » ou « migrants de l'environnement ». Sous-représentés dans les politiques migratoires actuelles, ces derniers font pourtant l'objet de pronostics alarmants : 250 millions de déplacés d'ici 2050 selon une estimation du Haut Commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés (2008).

Comment aborder ce thème plurifactoriel en classe ? Comment faire en sorte que les élèves se sentent concernés par cette thématique d'actualité, en apparence si éloignée de leur quotidien ?

Fruit d'une collaboration entre éducation21 et Alliance Sud InfoDoc, ce dossier pédagogique est construit autour d'une sélection de 15 images, réalisées en 2015 par des étudiant-e-s de graphisme de l'école cantonale d'art du Valais (ECAV). Conçues dans le cadre d'un concours¹ sur le thème des migrations environnementales, ces images se veulent à la fois une interprétation graphique de cette problématique et un outil de sensibilisation. Elles reflètent aussi, bien sûr, la créativité et le regard forcément subjectif des auteur-e-s, des jeunes en formation âgés de 18 à 21 ans.

Le titre du dossier, « Sans toit, ni loi »², fait à la fois référence à la perte du foyer qu'impliquent les déplacements forcés, et au manque de protection dont souffrent les migrants de l'environnement, qui ne sont pas considérés comme des « réfugiés » au sens juridique.

Destiné au cycle 3 (12-15 ans), ce dossier a pour objectif de sensibiliser globalement les élèves à la problématique des migrations environnementales. Il se compose des éléments suivants :

- Une introduction générale sur la thématique.
- Trois suggestions d'activités pédagogiques en lien avec les images.
- Quelques références et ressources permettant d'approfondir la thématique.

En cohérence avec les recommandations du Plan d'études romand (PER) et les objectifs de la fondation éducation21, les suggestions d'activités s'inscrivent dans une démarche d'éducation en vue d'un développement durable (EDD).

Un thème propice à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD)

La question des migrations environnementales soulève des enjeux sociaux, économiques, scientifiques, écologiques et politiques, qui se déclinent différemment en fonction des contextes et des points de vue. Il s'agit d'une question socialement vive qui se révèle particulièrement propice au débat et à l'approche pluridisciplinaire et transversale que propose l'éducation en vue d'un développement durable. Poursuivant des finalités à la fois citoyennes et intellectuelles, l'EDD a pour objectif de contribuer à « la formation de l'esprit critique de l'élève en développant sa compétence à penser et à comprendre la complexité »³. Plus encore, cette approche développe des compétences destinées à aborder les défis actuels de la mondialisation, en permettant aux élèves d'agir et de participer de manière créative à la construction d'un avenir axé sur un développement durable⁴.

¹ Organisé par Alliance Sud InfoDoc dans le cadre de son programme 2015 sur le climat.

² Ce titre est inspiré du film d'Agnès Varda (1985, France), qui raconte l'histoire d'une jeune femme sans domicile fixe, trouvée morte de froid.

³ PER, Présentation générale : p.21.

⁴ « L'éducation en vue d'un développement durable. Une compréhension éducation21 de l'EDD et une contribution au débat », éducation21, 2016.

I. INTRODUCTION THEMATIQUE

La migration est un phénomène qui concerne tous les aspects d'une société humaine : politique, juridique, culturel, éthique, social, économique, démographique, écologique. Elle porte avec elle des opportunités (développement économique, emploi, renouvellement démographique, richesse culturelle, etc.) et des risques (chocs culturels, difficultés d'intégration, surpopulation, coûts, etc.). Au niveau individuel, chacun nourrit une représentation différente de la migration, en lien avec son expérience, ses connaissances, ses valeurs et ses croyances.

En 2015-2016, l'Europe vit une crise migratoire sans précédent. La situation s'aggrave jusqu'à ébranler fortement les accords de Schengen, qui sont un des piliers de la libre circulation et de la politique économique européenne.

Parallèlement, les médias commencent à parler d'une nouvelle catégorie de migrants : les « réfugiés climatiques » ou « migrants de l'environnement ». Sous-représentée dans les politiques migratoires actuelles, elle fait pourtant l'objet de pronostics alarmants et controversés (selon certaines sources, 250 millions de déplacés d'ici 2050⁵). La situation semble donc préoccupante et les médias la relaient à juste titre, mais sans toujours prendre en compte sa complexité. En effet, le discours médiatique est parfois sous-tendu par certaines idées reçues qu'il convient de nuancer à l'aide de données scientifiques.

Idée reçue n° 1 : Les changements climatiques causent des catastrophes naturelles

Depuis 1989 et les premiers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le phénomène du changement climatique et son lien avec l'activité humaine sont avérés et validés par 97% de la communauté scientifique. Le dérèglement climatique se traduit notamment par l'augmentation de l'intensité et probablement de la fréquence des ouragans, typhons et moussons, et par la fonte des glaces, qui entraîne la hausse du niveau des mers.

Cependant, toutes les catastrophes naturelles ne sont pas liées au changement climatique, comme les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les dégradations humaines de l'environnement (pollutions, déforestation, dégradation des fonds marins, etc.).

Les causes des migrations liées à l'environnement peuvent donc être « climatiques », en lien avec le changement climatique, ou « environnementales », en lien avec d'autres types de catastrophes naturelles ou de dégradations d'origine humaine.

Reformulation : le changement climatique aggrave certains types de catastrophes naturelles, mais certaines dégradations irréversibles de l'environnement sont indépendantes du changement climatique.

Idée reçue n° 2 : Les dégradations de l'environnement causent des déplacements forcés de populations

Il n'est pas possible de démontrer une relation de causalité directe et unique entre les phénomènes environnementaux et les mouvements de populations. Une migration est en effet toujours le résultat combiné d'une décision individuelle ou d'une contrainte pesant sur l'individu et de plusieurs facteurs extérieurs : sociaux (famille, éducation, etc.); politiques (persécutions, discriminations, insécurité, conflits, etc.); démographiques (taille, densité, structure de la population, etc.); économiques (emploi, salaire, pauvreté, etc.); et environnementaux (exposition aux désastres naturels, maladies, sécheresse, sécurité énergétique, sécurité alimentaire, etc.).

La situation individuelle est plurielle. Les personnes peuvent être contraintes de partir ou de rester : en effet, les plus vulnérables n'ont souvent pas les ressources pour pouvoir entreprendre un parcours migratoire.

Reformulation : les dégradations de l'environnement ne sont jamais l'unique cause de la décision ou de la contrainte de migrer.

⁵ Selon une estimation du Haut-Commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés datant de décembre 2008. Il s'agit d'un chiffre régulièrement cité, mais il faut prendre en compte qu'il est difficile de produire des estimations en raison de la définition floue du terme.

Idée reçue n° 3 : Les personnes devant fuir pour des raisons environnementales sont des réfugiés

Le terme « réfugié », qui renvoie au statut juridique correspondant, est strictement défini par les Conventions de Genève : « une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de la dite crainte ne peut y retourner »⁶. La dégradation de l'environnement n'est donc pas une cause de migration forcée reconnue dans cette Convention et les personnes concernées ne peuvent pas obtenir le statut de réfugié. Forcées de quitter leur pays ou leur région, elles ne bénéficient pour l'heure d'aucune sorte de protection juridique.

Le terme « migrant » est générique, puisque la migration signifie le déplacement du lieu de vie d'un individu, qu'il soit volontaire ou forcé. Ainsi, on trouve dans la migration liée à l'environnement des cas de départs planifiés, volontaires, mais aussi de migration forcée. L'Initiative Nansen⁷ parle de « personnes déplacées ».

Reformulation : les personnes déplacées en raison d'une dégradation de l'environnement ne sont pas des « réfugiés » au sens des Conventions de Genève, mais des personnes dont il faut identifier et reconnaître le besoin de protection pour y répondre de façon appropriée.

Idée reçue n° 4 : Les personnes déplacées en raison d'une dégradation de l'environnement viennent des pays du Sud et vont dans les pays du Nord

Les dégradations graves de l'environnement touchent tous les continents. Les parties les plus concernées sont les zones désertiques, les zones côtières et à faible élévation et les régions de montagne. Les pays du Sud sont les plus exposés (pour des raisons géographiques) et les plus vulnérables (pour des raisons économiques, politiques, sociales et sanitaires). Cependant, aucune migration massive du Sud vers le Nord ne se produit.

L'Initiative Nansen montre en effet qu'en cas de migration liée à une cause environnementale, la majorité des migrants reste dans le pays concerné ou le continent d'origine. Selon son rapport final, l'Afrique et l'Amérique latine sont les plus touchées par les migrations continentales liées à l'environnement. Les migrations internationales (toutes causes confondues) du Sud vers le Nord ne représentent que la moitié des déplacements (l'OIM recense 82,3 millions de déplacements Sud-Sud pour 81,9 millions de déplacements Sud-Nord en 2013).

La migration du Sud vers le Nord n'est pas forcément souhaitée ni possible. Lorsqu'une population, en raison de sa vulnérabilité, est dans l'incapacité de fuir une zone détruite ou dangereuse, on parle de « population bloquée » [trapped populations].

Reformulation : le phénomène de la migration liée à l'environnement concerne tous les continents, mais n'implique pas forcément une migration internationale, ni une migration Sud-Nord. Cependant, les pays du Sud sont à la fois les plus exposés et les plus vulnérables.

Idée reçue n° 5 : Pour trouver une solution globale à la question climatique, y compris à l'aspect migratoire, les pays du Nord doivent aider financièrement les pays du Sud

Les pays du Sud ont introduit la notion de « dette climatique » ou de « justice climatique » dans les négociations internationales sur le climat. Les pays sont inégaux pour deux raisons : les pays pauvres ne sont en mesure ni de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, ni de s'adapter aux changements climatiques ; et l'activité industrielle importante des pays du Nord depuis la révolution industrielle est en grande partie responsable de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et donc du réchauffement global.

La question des inégalités économiques est inscrite depuis 2012 dans la Convention sur le climat sous le nom de « principe de différenciation ». Les pays ne peuvent pas contribuer de façon égale à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et aux stratégies d'adaptation. L'accord de Paris⁸ demande à chaque pays d'agir « en fonction des contextes nationaux ». La COP21 a également débouché sur la création d'un fonds de 100 milliards de dollars à verser en aide aux pays les plus vulnérables dès 2020.

⁶ Article 1 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (cf. références principales)

⁷ Cf. références principales

⁸ La Conférence de Paris sur le climat de 2015 (COP21) a abouti à un accord international.

La question plus philosophique de la responsabilité morale des pays du Nord et du droit égal au développement des pays du Sud n'est cependant pas résolue. L'accord de Paris ne reconnaît pas de responsabilité particulière ou de devoir de compensation des pays du Nord. Depuis Rio+20 en 2012, on répond à la question du droit au développement par le leitmotiv de la croissance verte, qui devrait garantir le développement planétaire sur le modèle de la croissance économique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses organisations et chercheurs critiquent cette option en arguant qu'il faut plutôt changer notre modèle de société et renoncer à la croissance sans limite⁹.

Reformulation : un fonds global a été créé afin de compenser les inégalités des pays en termes de possibilités d'action contre le changement climatique.

Idée reçue n° 6 : La migration liée à l'environnement est un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité

« L'environnement a toujours eu une influence sur les comportements migratoires, mais aujourd'hui, le phénomène prend une ampleur sans précédent. On estime qu'il y aura en 2050 entre 150 et 300 millions de migrants environnementaux. C'est un défi majeur du XXI^{ème} siècle. »¹⁰

L'environnement a toujours changé, au gré des variations saisonnières régulières et événements sporadiques (sécheresses, inondations et autres catastrophes naturelles). L'homme, comme tout être vivant, dépend de son environnement et doit s'adapter à ces changements. La migration est une adaptation possible, qui existe depuis la nuit des temps. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que le changement climatique amplifie la fréquence et l'ampleur de certaines catastrophes naturelles et cause des dégradations irréversibles de l'environnement à une échelle inédite.

Reformulation : la migration liée à l'environnement a toujours existé. Ce qui est inédit, c'est son ampleur.

Les enjeux de la migration liée à l'environnement

Les faits révèlent des enjeux divers et des lacunes dans différents domaines.

Dans le domaine scientifique, la complexité et l'ampleur du phénomène impliquent une difficulté à récolter et à lier les données nécessaires pour établir un état des lieux et a fortiori pour formuler des prédictions.

Dans le domaine juridique, il n'existe aucun outil pour assurer la protection des personnes déplacées pour des causes environnementales, qui ne bénéficient pas du statut de « réfugiés ». La communauté internationale réfléchit également à la résolution d'un autre problème juridique : l'apatridie climatique. En effet, des états entiers (états insulaires) sont menacés de disparaître en raison de la montée des eaux¹¹.

Dans le domaine politique, il n'y a pour le moment aucune instance institutionnelle compétente pour traiter le cas des migrants de l'environnement. Autre enjeu politique d'importance, l'instrumentalisation du thème migratoire dans les discours et programmes électoraux.

Dans le domaine éthique, il s'agit de clarifier les concepts et faire reconnaître les responsabilités de chacun dans la question climatique. La justice climatique ne peut recevoir de reconnaissance politique tant qu'il n'est pas démontré et accepté que les pays du Nord portent une responsabilité morale envers les pays du Sud sur la question des changements climatiques.

Dans le domaine économique, il s'agit de clarifier les responsabilités pour déterminer les montants et les modalités de l'aide à apporter aux pays les plus vulnérables et prendre en compte les pays de départ et d'accueil. Les migrations internes et intracontinentales représentent souvent une charge importante pour les pays ou les régions d'accueil concernées. Pour les pays du Sud, il est difficile d'accueillir les personnes déplacées dans de bonnes conditions, et cela représente un risque accru de dégradation de la situation économique et de déstabilisation sociale.

⁹ Voir le dossier d'Alliance Sud InfoDoc « La croissance verte », www.alliancesud.ch/fr/infodoc/dossiers/croissance-verte [consulté le 12 avril 2016]

¹⁰ Christel Cournil (20 juin 2014) sur : www.reporterre.net/Le-phenomene-des-migrants [consulté le 12 avril 2016]

¹¹ Par exemple l'atoll de Kiribati, voir l'exemple 3 dans ce dossier.

Quelques chiffres

- 184,4 millions de déplacés entre 2004 et 2014 en raison d'une dégradation de l'environnement, soit 26,4 millions en moyenne chaque année depuis 2008 = 1 personne par seconde¹²
- Plus de 20% de la population mondiale vit dans des bassins hydrologiques encourant une menace d'inondation accrue en raison du réchauffement mondial¹³
- 226 millimètres, c'est l'élévation du niveau des mers depuis 1880; le GIEC estime que ce niveau aura augmenté de 1 mètre à la fin du siècle si la situation reste la même¹⁴
- 150 millions de personnes seront déplacées si le niveau des mers s'élève de 1 mètre¹⁵
- Plus de 100 pays ont signé l'agenda de protection de l'initiative Nansen en faveur des « migrants environnementaux »
- 180 milliards de dollars de pertes par an, dues aux tremblements de terre et aux vents cycloniques

Types d'aléas environnementaux et de comportements migratoires liés

Aléa soudain

Exemples : cyclones, pluies violentes, inondations – phénomènes intensifiés par le changement climatique; éruptions volcaniques, tremblements de terre – phénomènes indépendants du changement climatique.

Comportement migratoire : départ soudain; vulnérabilité des personnes blessées, âgées, des enfants; déplacement le plus souvent interne; selon les capacités de reconstruction, retour possible.

Aléa graduel

Exemples : sécheresse, désertification, manque d'eau. Comportement migratoire : départs progressifs; vulnérabilité des personnes directement dépendantes des ressources naturelles (notamment les agriculteurs, qui voient leur revenu diminuer et donc leur capacité à migrer également); cause de conflits; migration internationale; retour éventuellement possible.

Aléa progressif et irréversible

Exemples : élévation du niveau des mers, fonte du permafrost. Comportement migratoire : départ planifié; retour impossible.

Exemples de situations sur les différents continents

Exemple 1 - Asie

Bangladesh : un des pays les plus exposés et les plus vulnérables au changement climatique. La population du sud subit de nombreuses catastrophes naturelles (inondations, cyclones) et est la plus pauvre du pays. 10% de la population du sud-ouest a quitté la région entre 2009 et 2012. La migration n'est pas possible pour tout le monde et beaucoup sont bloqués.

Exemple 2 - Europe

Soulac, France : ville d'Aquitaine où l'érosion (vent, houle, élévation du niveau de la mer) ronge le littoral qui s'effondre sous les immeubles et qui a subi deux violentes tempêtes en 2009 et 2010. Les habitants ont été évacués, les propriétaires n'ont pu être indemnisés. Cette situation risque de se généraliser sur toutes les côtes sableuses des zones côtières dans les années à venir. Dans certaines régions, les autorités planifient déjà une relocalisation de la population.

Exemple 3 - Océanie

Kiribati, Océan Pacifique : atoll voué à disparaître d'ici 2030 en raison de la montée des eaux. En 2015, un habitant a demandé l'asile à la Nouvelle-Zélande. Non reconnu comme réfugié, sa demande a été rejetée. Elle a fait l'objet d'une grande attention, car son cas aurait pu créer un précédent pour toutes les personnes vivant dans une zone dangereuse.

Exemple 4 - Amérique du Nord

Alaska, Etats-Unis : plus de 180 villages autochtones sont menacés de disparition, en raison de la montée des eaux et de la fonte du permafrost. Les populations les plus menacées, les Yuuits et les Inuits, sont paradoxalement celles qui ont le mode de vie le plus respectueux de l'environnement. Certains proposent de déplacer toute la communauté.

Exemple 5 - Amérique latine

Bolivie : dans ce pays, plusieurs facteurs se combinent pour créer une situation alarmante : perturbation des cycles saisonniers, intensification de la désertification, changement de température dans les montagnes. Il y a un important phénomène d'exode rural, ce qui pose de grands problèmes dans la gestion des villes (La Paz-El Alto principalement) : approvisionnement en eau, gestion des eaux usées, paupérisation, etc.

¹² Initiative Nansen (cf. références principales)

¹³ Intergovernmental Panel on Climate Change (cf. références principales)

¹⁴ Intergovernmental Panel on Climate Change (cf. références principales)

¹⁵ Selon une estimation de la Nasa en 2015

II. DES ACTIVITES A REALISER EN CLASSE

SUGGESTION 1 : Vous avez dit « réfugié climatique » ?

Objectifs de l'activité

- Analyser des images et les émotions qu'elles suscitent
- Identifier les principales causes des migrations environnementales et les zones les plus touchées
- Réfléchir de manière critique sur la notion de « réfugié climatique » et la mettre en perspective avec celle de « réfugié de l'environnement » (OIM) et le statut de réfugié (Convention de Genève)

Indications pratiques

- **Durée** : env. 4-5 périodes au total (*il est toutefois possible de ne réaliser que l'une ou l'autre partie*)
- **Matériel** : les 15 images, une copie couleur par élève des « mini-images numérotées » (annexe 1), une copie couleur par 2-3 élèves de la carte sur le changement climatique (annexe 2), une copie par élève de la définition l'OIM et de celle de la Convention de Genève (annexe 3)

Liens au PER

- A 32 AV – Analyser ses perceptions sensorielles (1,3,4)
- FG 36 – Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable (2)
- SHS 31 – Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci (3,6)
- Capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissages, démarche réflexive.

Déroulement

Partie 1 : L'eau, une cause de migration

Durée : 1 période

Matériel : les 15 images, copies des mini-images numérotées (annexe 1), copies de la carte (annexe 2)

- Exposer les 15 images dans la classe et distribuer à chaque élève une copie couleur des « mini-images numérotées ».
- Les élèves déambulent dans la classe et observent attentivement chaque image.
- A leur place, les élèves répondent par écrit, individuellement, aux questions ci-dessous :
 - a) Que ressens-tu face à ces images ? Pourquoi ?
 - b) Quelle couleur prédomine sur la plupart des images ?
 - c) A ton avis, que représente cette couleur ?
 - d) Sur quelles images cette couleur est-elle absente ? Pourquoi ?

Réponse : le bleu, représentant le plus souvent l'eau, est présent sur toutes les images sauf les 6,13 et 15.

- Discussion en plénière sur la base des réponses des élèves. Inviter à adopter une posture d'écoute, sans jugement. Souligner que la subjectivité des émotions peut parfois être explicitée par des éléments objectifs sur les images.

Éléments pour mener la discussion : Quelle est la symbolique de l'eau sur ces images (source de vie, menace, risque,...) ? L'absence de bleu sur certaines images implique-t-elle une absence d'eau ? Le rapport de l'être humain à l'eau est ambivalent : trop d'eau est aussi problématique qu'un manque d'eau.

- Par groupe de 2-3, les élèves reçoivent la carte sur le changement climatique. Ils identifient sur cette carte les différentes légendes qui font référence à l'eau ou à son absence (désertification, cyclones, inondations, eau) ainsi que les régions du monde ou pays concernés.
- Partage des réponses en plénière. Demander si les élèves connaissent l'une ou l'autre de ces régions/pays.
- Demander quel est le thème commun à toutes les images, puis expliquer que l'exposition est issue d'un concours sur le thème des migrations environnementales et que les images ont été réalisées par des étudiant-e-s de l'ECAV (école cantonale d'art du Valais).

Partie 2: Les migrations environnementales

Durée: 2 périodes

Matériel: copies des mini-images numérotées (annexe 1), carte (annexe 2)

- Par groupes de 2 ou 3, les élèves observent à nouveau les images sur leur feuille « mini-images numérotées ». Ils regroupent les images par catégories, en recherchant les points communs et les différences entre elles.
- En plénière, chaque groupe explique les catégories qu'il a identifiées. Souligner qu'il n'y a pas de classement faux si les critères de classement sont respectés. Certaines images sont à part ou peuvent être placées dans plusieurs familles.
- Par groupes, les élèves tentent de situer les images sur la carte des migrations climatiques, en y notant les numéros correspondants.
- En plénière, chaque groupe explique ses choix.
Tenir compte de la multitude des réponses possibles et insister sur les éléments qui prêtent moins à confusion (grands immeubles, déforestation, ours polaire, huttes, animal domestique, fusée). L'image 7 devrait être placée dans deux régions différentes (polaire et tropicale).
- Les élèves répondent par écrit aux questions suivantes:
 - a) Pourquoi certaines zones semblent moins concernées que d'autres ?
 - b) D'autres phénomènes environnementaux, non représentés sur ces images, peuvent-ils forcer à la migration ?
- Partage des réponses en plénière. Sur cette base, relever les causes environnementales qui peuvent provoquer une migration et les zones les plus touchées (cf. *introduction thématique*).

Partie 3: Réfugiés: quelles définitions ?

Durée: 1-2 périodes

Matériel: copies de la définition de l'OIM (annexe 3) et de la définition de la Convention de Genève (annexe 3)

- Les élèves notent sur une feuille au moins 3 mots-clés pour définir ce qu'est, selon eux, un « réfugié climatique ».
- Retranscrire au tableau les mots-clés et rédiger avec les élèves une définition commune sur cette base.
- Distribuer la définition de « réfugié de l'environnement » selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Individuellement, les élèves comparent la définition réalisée en classe avec celle de l'OIM et relèvent les points communs et les différences.
- Partage des réponses en plénière.
- Expliquer que la notion de « réchauffement ou changement climatique » n'apparaît pas dans la définition de l'OIM car celle-ci a été rédigée pour l'ensemble des réfugiés dont l'environnement s'est détérioré. Or, toutes les catastrophes naturelles ou dégradations de l'environnement ne sont pas liées au changement climatique (cf. *introduction thématique: idée reçue n°1*). Une autre raison, plus officielle, pour laquelle le terme « climat » n'est pas mentionné dans la définition de l'OIM est que cela impliquerait des responsabilités pour des Etats et donc des coûts à assumer (cf. *introduction thématique: idée reçue n°5*).
- Demander aux élèves s'ils connaissent d'autres catégories de réfugiés.
- Distribuer l'extrait de l'article premier de la « Convention de Genève » qui définit le statut de réfugié. Individuellement, les élèves comparent ce texte avec la définition du réfugié de l'environnement (OIM) et relèvent les points communs et les différences entre les deux définitions.
Propositions de réponses :
 - points communs: la mise en danger et la contrainte de partir;
 - différences: la cause du départ, l'échelle de la migration, internationale ou pas, la date de rédaction (en lien avec le contexte historique).

-
- En conclusion, souligner que ces définitions ne sont pas anodines et qu'elles servent de référence pour la constitution de bases légales dans beaucoup de pays. Par exemple, la définition de réfugié de l'environnement (OIM) a été le fruit de consultations de nombreux scientifiques, pas toujours du même avis, et de représentants politiques de pays aux intérêts différents. Elle représente le dénominateur commun entre tous ces acteurs et c'est pourquoi elle n'est ni extrêmement précise, ni complète (n'aborde pas la question de l'accueil et des responsabilités). Insister sur le fait que les « réfugiés de l'environnement » n'ont pas le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève, ce qui en fait une catégorie de déplacés plus vulnérables sur le plan juridique.

SUGGESTION 2 : Dans la peau d'un « réfugié climatique »

Objectifs de l'activité

- Contextualiser un dessin en lien avec les migrations environnementales (lieu, époque, événement)
- Mener une réflexion critique sur ses responsabilités en lien avec les changements climatiques
- Changer de perspectives en se mettant à la place d'un « réfugié climatique » et décrire son ressenti
- Retracer le parcours migratoire d'une personne de son entourage et identifier les liens avec la thématique des migrations environnementales

Indications pratiques

- **Durée** : env. 5-7 périodes au total (*il est toutefois possible de ne réaliser que l'une ou l'autre partie*)
- **Matériel** : 12 images (toutes sauf les n°9, 14 et 15), copies du tableau pour l'analyse d'une image (annexe 4) : 1 copie A4 + 1 copie A3 par groupe de 2 élèves

Liens au PER

- A 32 AV – Analyser ses perceptions sensorielles (3,4)
- FG 35 – Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social (2)
- FG 36 – Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable (2,3)
- Capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissages, démarche réflexive.

Déroulement

Partie 1 : Contextualisation – mise en situation

Durée : 2-3 périodes

Matériel : 12 images (toutes sauf les n°9, 14 et 15), copies du tableau (annexe 4)

- L'enseignant-e présente l'image n°6.
- Par groupe de 2, les élèves analysent l'image. Ils reçoivent une copie A4 du « tableau pour l'analyse d'une image » et le remplissent.
- Retour en plénière et discussion sur la base des réponses des élèves.
Faire remarquer qu'une image peut être interprétée de différentes façons.
- Distribuer à chaque groupe une des 11 autres images et le « tableau pour l'analyse d'une image » en format A3. Chaque groupe analyse son image et remplit le tableau.
- Les images sont exposées à côté du tableau correspondant. Les élèves se déplacent dans la classe et lisent les commentaires associés aux images.
- Demander quel est le thème commun à toutes les images, puis expliquer que l'exposition est issue d'un concours sur le thème des migrations environnementales et que les images ont été réalisées par des étudiant-e-s de l'ECAV (école cantonale d'art du Valais).
- Expliquer que ces images montrent des lieux d'habitat peu vivables, d'où il faut partir, que les migrations liées aux changements climatiques prennent de plus en plus d'ampleur. Relever que toutes les dégradations de l'environnement ne sont toutefois pas causées par les changements climatiques, et que certaines régions et populations sont davantage concernées (*cf. introduction thématique : idées reçues n°1 et 4*).
- A l'aide des questions ci-dessous, l'enseignant-e mène une réflexion avec les élèves sur nos responsabilités individuelles et collectives en lien avec les changements climatiques.
Quels sont les liens entre notre comportement (consommation, mobilité, loisirs, etc.) et les changements climatiques ? Quelles solutions peuvent être envisagées à notre échelle ? Notre comportement individuel a-t-il réellement un impact à l'échelle globale ? La Suisse a-t-elle une responsabilité vis-à-vis des pays les plus vulnérables, qui subissent davantage les conséquences des changements climatiques ?

Partie 2: Ressenti – être un « réfugié climatique »

Durée: 1-2 périodes

Matériel: les 15 images

- Les élèves se mettent dans la peau d'un « réfugié climatique » à travers le scénario de départ suivant : quelqu'un doit quitter d'urgence son lieu d'habitation suite à une catastrophe liée au changement climatique.
- Les élèves répondent individuellement et par écrit à ces deux questions :
« Si j'étais à la place d'une de ces personnes...
... qu'est-ce que je ressentirais et pourquoi ?
... qu'est-ce que je rechercherais et pourquoi ? »
Questions pour stimuler la réflexion : A quoi le migrant renonce-t-il ? Que prend-il avec lui ? Où voudrait-il aller ? Reviendra-t-il ?
Les élèves qui éprouvent des difficultés à rédiger ce texte peuvent s'imaginer à la place d'un personnage présent sur les images.
- Partage des réflexions en plénière suivie d'une discussion. Amener les élèves à prendre conscience des difficultés induites par une migration non volontaire, de la nécessité de vivre dans un environnement viable, où la sécurité, l'eau potable et l'alimentation sont suffisantes. En conclusion, il est possible de faire le lien avec la pyramide de Maslow qui classifie les besoins humains.

Partie 3: Interviews

Durée: 2 périodes + travail important à domicile

- Proposer aux élèves, comme travail à domicile, d'interviewer une personne de leur entourage ayant vécu la migration et rédiger un texte sur cette base.
Cette thématique pouvant toucher à des aspects intimes des élèves et de leurs proches, il est conseillé de proposer ce travail uniquement aux élèves qui le souhaitent et de demander aux élèves d'indiquer s'ils souhaitent (ou non) que leur texte soit lu à leurs camarades dans un second temps.

Questions pouvant servir de canevas pour le texte :

- Pourquoi sont-ils partis ? Quels étaient leurs rêves ?
 - Comment sont-ils partis ? (rythme, moyen de transport)
 - Quelles affaires personnelles ont-ils pu emporter avec eux ?
 - Quelles ont été les difficultés du voyage ?
 - Comment se sont passés les passages des frontières ?
 - Comment s'est passée l'arrivée dans le pays de destination ?
 - Comment se sentent-ils maintenant ?
 - Quels sont les points positifs de leur expérience de migration ?
- Le retour peut prendre différentes formes :
 - l'enseignant-e ressort anonymement les grandes lignes des récits qu'il reçoit ;
 - lecture de certains textes par l'enseignant-e ou par des élèves volontaires, avec l'accord des auteurs.
 - Sur la base de ces récits, repérer les points communs et différences avec les éléments vus au cours de la partie 1 (contextualisation) afin de faire le lien avec la thématique de la migration environnementale.
 - En conclusion, relever que la migration peut être choisie ou forcée et qu'elle est en générale provoquée par des causes multiples. Identifier les différents espaces et les différents moments du parcours migratoire. Faire ressortir également les aspects positifs et les opportunités qu'amène la migration.

SUGGESTION 3: Hier, aujourd'hui et demain ?

Objectifs de l'activité

- Aborder les migrations environnementales en s'exerçant au changement de perspective
- Situer la thématique dans une perspective temporelle
- Imaginer des évolutions, des solutions pour le futur et les exprimer de manière créative

Indications pratiques

- **Collaboration** entre enseignant-e-s de MSN, SHS, L1 et AV souhaitable
- **Durée** : env. 7-12 périodes au total (*il est toutefois possible de ne réaliser que l'une ou l'autre partie*)
- **Matériel** : toutes les images, copies des images choisies par les élèves, feuilles à dessin du même format que les images, de quoi dessiner selon les techniques choisies

Liens au PER

- A 31 AV — Représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques (1)
- SHS 31 — Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci (3)
- FG 34 — Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable (2)
- FG 36 — Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable (2,5)
- Capacités transversales : communication, stratégies d'apprentissages, démarche réflexive, pensée créatrice.

Déroulement

Amorce

Matériel : les 15 images

- Exposer les images dans la classe et expliquer qu'elles ont été réalisées par des étudiant-e-s de l'ECAV (école cantonale d'art du Valais) dans le cadre d'un concours sur le thème des migrations environnementales. Elles illustrent ainsi les représentations de leurs auteurs sur cette thématique complexe.

Lien avec le développement durable : ces images illustrent une situation dans un lieu (axe spatial) et à un moment donné (axe temporel) et permettent d'intégrer les perspectives environnementale, sociale et économique du développement durable.

- Ces images seront photocopiées ou photographiées (pour impression) pour la suite des travaux.

Partie 1 : L'écriture pour s'exprimer et se situer

Durée : 1-2 périodes en français et 1- 1½ périodes en MSN/SHS + travail de lecture à domicile

Matériel : les 15 images

La réalisation de cette partie est éventuellement à coordonner avec l'enseignant-e de français pour la rédaction des textes.

- Chaque élève choisit une image, qui peut être choisie par plusieurs élèves.
- Il-elle imagine 3 destinataires à qui envoyer cette image :
 - a) Un-e de ses ancêtres vivant il y a 3000 ans ;
 - b) Un-e dirigeant-e politique de sa commune ou d'une grande puissance d'aujourd'hui ;
 - c) Un-e de ses descendant-e-s vivant-e en l'an 3000 quelque part sur la Terre.
- Il-elle écrit 3 textes courts, un pour chaque destinataire à qui il-elle explique la situation de l'image. Il-elle a le choix d'aborder une posture optimiste ou pessimiste. Variante : proposer les 2 postures afin d'alimenter la réflexion prévue par la suite.
- Tous les textes sont réunis sous forme de cahier (1 cahier par élève).
- Lecture de tous les textes par les élèves (devoir à la maison).

-
- L'enseignant-e (MSN, SHS) organise une discussion commune autour de questions telles que :
 - *Comment en est-on arrivé là ?*
 - *Qu'aurait-on pu faire pour éviter cela ?*
 - *Que faut-il faire pour corriger la situation ?*
 - *L'humanité peut-elle s'adapter à tout et trouver des solutions à long terme ?*
 - *L'humanité a-t-elle confiance en elle, en sa capacité à se mobiliser ?*

Les échanges se veulent ouverts, sans jugement. Il ne s'agit pas de qualifier les textes de justes ou faux pour les idées proposées, mais d'aborder ces questions en faisant appel aux compétences propres à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) : développer un sens d'appartenance au monde, penser en système, penser et agir avec prévoyance, changer de perspective,...

Partie 2: L'image pour s'exprimer et se situer

Durée : 4-6 périodes en AV et 1-2 périodes d'échanges en MSN/SHS

Matériel : copies des 15 images, feuilles à dessin du même format, matériel pour dessiner selon les techniques choisies
La réalisation de cette partie est à coordonner avec l'enseignant-e d'arts visuels pour la réalisation des dessins.

- Chaque élève choisit une image, qui peut être choisie par plusieurs élèves.
- L'image choisie par l'élève sert de base à un triptyque : 1 nouveau dessin illustrant « l'avant » (à gauche), l'image choisie dans l'exposition (au centre) et un nouveau dessin illustrant « l'après » (à droite).
 - Dessin « avant » : comment l'élève imagine ce qu'il s'est passé avant la situation illustrée sur l'image.
 - Dessin « après » : ce que l'élève imagine qu'il peut se passer après la situation illustrée sur l'image. Il est possible d'imaginer des variantes, l'une optimiste et l'autre pessimiste, ou les deux.L'élève décide de reprendre ou non la même technique que celle du dessin choisi (aquarelle, peinture, encre de chine, couleur, noir-blanc, ...), de partir ou non des lignes existantes (quand elles sont là ...), mais il-elle adopte le même format que le dessin de départ.
- Les dessins terminés sont exposés sous forme de triptyques.
- L'enseignant-e MSN/SHS (avec l'enseignant-e d'AV) prévoit une discussion afin d'échanger sur les productions des élèves et d'en identifier les principaux messages. Notamment, la partie « après » permet de comprendre que nous pouvons agir sur l'avenir, prendre des décisions aujourd'hui pour demain à différentes échelles, individuelle et collective, qu'il est pertinent de penser en système, qu'il s'agit d'assumer ses responsabilités et que nous avons des marges de manœuvre à disposition (compétences centrales de l'EDD).

PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Réaliser un schéma heuristique de grand format afin de représenter les différents éléments de la thématique et les liens entre eux. Exposer ce schéma en classe et s'en servir pour initier une discussion sur la marge de manœuvre au niveau individuel et collectif: *Sur quels éléments du système peut-on agir et qui peut le faire? De quoi faut-il tenir compte?* Cette méthode offre également l'occasion de discuter de la pertinence d'aborder ce type de thématique de façon systémique.
- Organiser un débat en classe en lien avec notre responsabilité dans le changement climatique, à partir de la situation suivante :

Le Conseil d'Etat du canton a décidé que dorénavant, pour lutter contre le changement climatique, plus aucune sortie scolaire ne pourra être effectuée en avion par les classes du canton.

Devant les réactions fortes des élèves, mais aussi de la population, le Conseil d'Etat décide d'organiser un débat sur la question et invite les acteurs suivants :

- représentant-e-s des élèves qui souhaitent pouvoir continuer à prendre l'avion dans le cadre des voyages scolaires,
- représentant-e-s des associations des parents d'élèves qui souhaitent que l'école soit exemplaire dans la lutte contre le changement climatique,
- représentant-e-s du conseiller d'Etat en charge de l'Instruction publique qui veulent convaincre les autres participant-e-s que la décision d'interdire les voyages scolaires en avion est justifiée,
- membres d'une association qui défend l'environnement, les intérêts des populations durement touchées par le changement climatique, et qui lutte pour la responsabilisation des Etats gros émetteurs de CO₂,
- représentant-e-s de la compagnie aérienne Swizz qui souhaitent que les élèves puissent toujours voyager en avion dans le cadre scolaire.

- Mettre sur pied un projet d'établissement sur la thématique du changement climatique et de son impact sur les populations et sur l'environnement, via une coordination entre enseignant-e-s des différents domaines disciplinaires (MSN, SHS, AV, L1).

III. QUELQUES RESSOURCES ET REFERENCES

RESSOURCES SUR LE THEME

Les réfugiés de l'environnement

Un dossier documentaire d' Alliance Sud InfoDoc

www.alliancesud.ch/fr/infodoc/dossiers/ecorefugies

Catalogue de ressources pédagogiques d'éducation21

www.education21.ch/fr/ressources/catalogue

ventuno 2 2016

Un numéro de la revue de pratiques en EDD sur le thème de la migration

www.education21.ch/fr/ventuno

REFERENCES PRINCIPALES

Convention de Genève relative au statut des réfugiés, à consulter sur le site du HCR

www.unhcr.ch

Organisation internationale pour la migration

www.iom.int

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)

www.ipcc.ch

L'initiative Nansen

www.nanseninitiative.org

et son volet suisse

www.eda.admin.ch/eda/fr/dfaef/politique-exterieure/droits-homme-securite-humaine/humanitaere-politikderschweiz/nansen-initiative.html (consulté le 12 avril 2016)

Migration and Climate Change, Université de Neuchâtel

www2.unine.ch/geographie/Migration_and_Climate_Change

Désastres et déplacement dans un climat changeant, Revue des migrations forcées, n° 49, Mai 2015

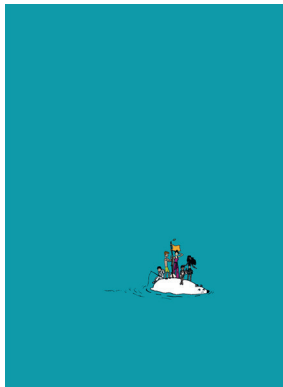
www.fmreview.org/fr/changementsclimatiques-desastres.html (consulté le 12 avril 2016)

International Migration 2015, United Nations,

www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/wallchart/docs/MigrationWallChart2015.pdf (consulté le 12 avril 2016)

ANNEXES

Annexe 1 : Mini-images numérotées



1



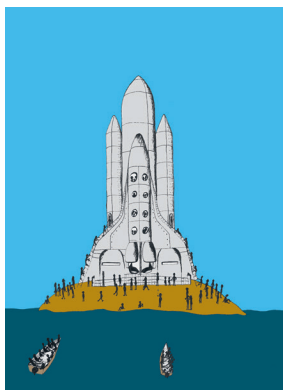
2



3



4



5



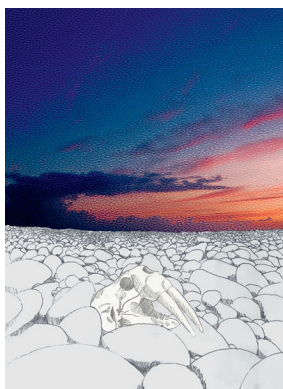
6



7



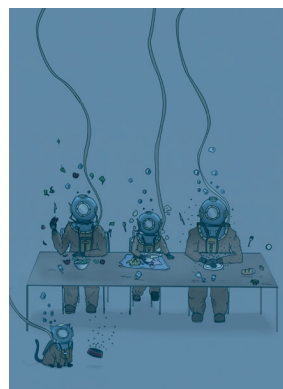
8



9



10



11



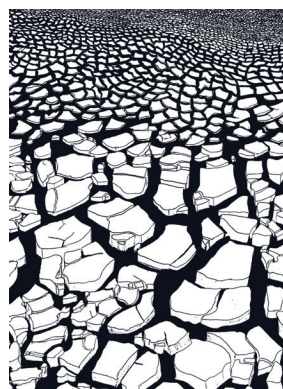
12



13



14



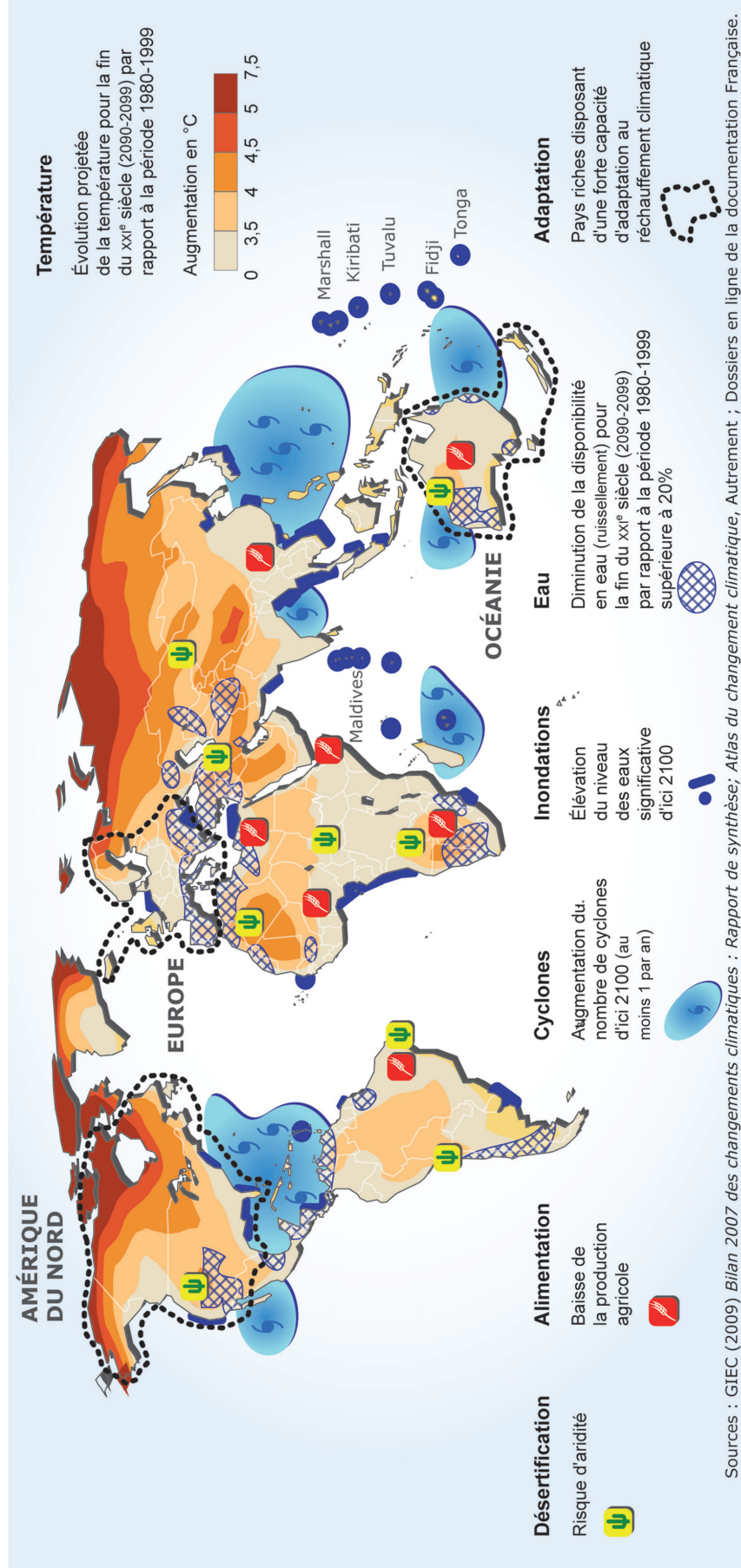
15



Auteur-e-s des affiches :
Mélinda Delaloye (n°1), David Bérod (n°2), Adrian Pirllet (n°3), Lena Chevalley (n°4), Ludmila Claude (n°5), Alexia Moreillon (n°6), Mélanie Ducrey (n°7), Jehanne Fleury (n°8), Jonathan de Kalbermatten (n°9), Martin Zambaz (n°10), Gaëlle Neury (n°11), Nouria Pannatier (n°12), Elisa Roh (n°13), Benedict Jordan (n°14), Helena Brantschen (n°15).

Annexe 2 : Carte sur le changement climatique

Le changement climatique, source de migrations



Annexe 3 : Définitions

Photocopier et découper le long des tirets.
Il s'agit de deux fois les mêmes définitions.

Définition du réfugié environnemental selon l'OIM

« Les réfugiés de l'environnement sont des personnes ou groupes de personnes qui, en raison de changements soudains ou progressifs de leur environnement affectant leur vie ou mode de vie, sont contraints de quitter leur lieu de résidence, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et qui se déplacent dans leur propre pays ou à l'étranger. » (OIM, 2011 : 33)

La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève

« Article premier - A. Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : (...) 2) Qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Définition du réfugié environnemental selon l'OIM

« Les réfugiés de l'environnement sont des personnes ou groupes de personnes qui, en raison de changements soudains ou progressifs de leur environnement affectant leur vie ou mode de vie, sont contraints de quitter leur lieu de résidence, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et qui se déplacent dans leur propre pays ou à l'étranger. » (OIM, 2011 : 33)

La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève

« Article premier - A. Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : (...) 2) Qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Annexe 4: Tableau pour l'analyse d'une image

Description	Que voit-on sur cette image? Décris-la en détail.	
Interprétation	Que signifie cette image? Qu'est-ce l'auteur-e a voulu montrer? Quels messages a-t-il voulu faire passer?	
Causalité	D'après toi, quels événements ont amené à la situation décrite par l'image?	
Contexte spatial et temporel	Quelle(s) région(s) du monde cette image peut-elle représenter? Pourquoi? A quelle époque cette image peut-elle appartenir? Pourquoi?	

NOTES

Impressum

Suggestions pédagogiques : Stéphane Hermenier, Carol Berger, Pierre Gigon.

Introduction thématique : Amélie Vallotton.

Présentation : Anahy Gajardo.

Coordination : Anahy Gajardo, Marie-Françoise Pitteloud.

Maquette : Isabelle Steinhäuslin.

Remerciements : Migreurop (www.migreurop.org)

Images : [étudiant-e-s en graphisme de l'ECAV] Mélinda Delaloye (image n°1), David Bérod (image n°2), Adrian Pirlet (image n°3), Lena Chevalley (image n°4), Ludmila Claude (image n°5), Alexia Moreillon (image n°6), Mélanie Ducrey (image n°7), Jehanne Fleury (image n°8), Jonathan de Kalbermatten (image n°9), Martin Zambaz (image n°10), Gaëlle Neury (image n°11), Nouria Pannatier (image n°12), Elisa Roh (image n°13), Benedict Jordan (image n°14), Helena Brantschen (image n°15).

Editeurs : éducation21 | Alliance Sud InfoDoc, mai 2016.



éducation21
Avenue de Cour 1
1007 Lausanne
Tél. 021 343 00 21
Info_fr@education21.ch
www.education21.ch

alliance**sud**
infodoc
Communauté de travail
Swissaid - Action de Carême - Pain pour
le prochain - Helvetas - Caritas - Eper

Alliance Sud InfoDoc
Avenue de Cour 1
1007 Lausanne
Tél. 021 612 00 86
doc@alliancesud.ch
www.alliancesud.ch

